Le 20 septembre 2018

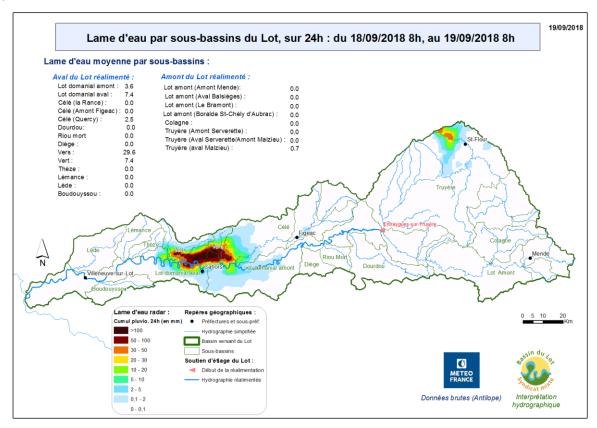
- Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°13

eassin du lo

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre <u>EDF et le Syndicat Mixte du</u> bassin du Lot (anciennement Entente Lot), depuis 1989 (30e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : http://laviedelariviere.bassindulot.fr, et davantage d'infos sur l'étiage sur : http://etiage.bassindulot.fr, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode orageux du 18 au 19 septembre 2018 <u>http://etiage.bassindulot.fr</u>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur : http://meteo.bassindulot.fr



Pluviométrie sur le bassin :

Plusieurs passages pluvio-orageux ont été enregistrés sur le bassin cette semaine :

- Dans l'après-midi du jeudi 13 septembre au niveau de l'aval du barrage de Grandval dans le Cantal, et très faiblement au niveau du bassin du Bramont dans le 48
- Dans la nuit du 14 au 15 septembre au niveau de Saint-Flour
- Dans l'après-midi du mardi 18 en amont de Saint-Flour (>30mm), puis dans la soirée vers Cahors avec des cumuls importants >100mm
- En fin d'après-midi du mardi 19 septembre très localement sur le bassin versant de l'Epie dans le Cantal (>30mm)

Les prévisions annoncent un passage nuageux vendredi et samedi qui se poursuit avec une dégradation pluvieuse dans la nuit de dimanche à lundi avec une nette baisse des températures malgré le retour du soleil dès lundi. Les températures remonteront progressivement la semaine prochaine.

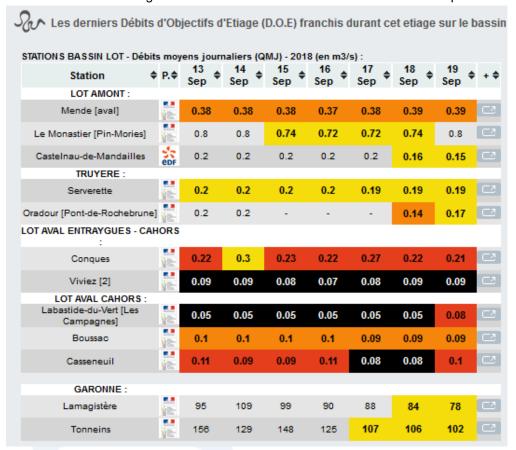
Hydrologie du bassin :

Cette semaine, 10 stations ont franchi leurs débits seuils.

La dégradation hydrologique se poursuit à l'amont du bassin avec le tarissement généralisé des cours d'eau. Sur le reste du bassin la situation est similaire.

Le débit du fleuve Garonne est repassé en-dessus du DOE en amont et aval de sa confluence avec le Lot.

NB : une étude est en cours afin de réviser les débits seuils des stations de Casseneuil sur la Lède et du Monastier-Pin-Mories sur la Colagne. Dans l'attente de la valeur retenue pour le DOE de la Lède, un accord avec le gestionnaire de la retenue de Pailloles a été conclu pour maintenir 90 l/s.



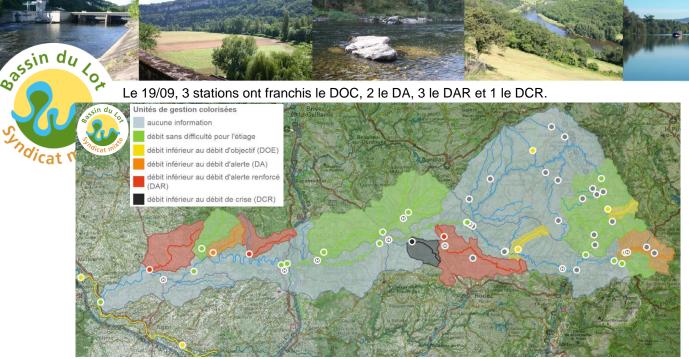
LÉGENDE

débit sans difficulté pour l'étiage
débit inférieur au débit d'objectif
(DOE)

débit inférieur au débit d'alerte (DA)

débit inférieur au débit d'alerte
renforcé (DAR)

débit inférieur au débit de crise (DCR)



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 19/09/2018 http://laviedelariviere.bassindulot.fr

Etat des arrêtés sècheresses sur le bassin : (en gras les dernières mesures prises)

Dans le 48 : Arrêté du 6 septembre 2018

Vigilance : Lot, Bramont, Colagne (bassin) et Truyère

Alerte : Colagne (cours d'eau)

<u>Dans le 15 : Arrêté du 5 septembre 2018</u>

Vigilance : bassin de la Truyère et Margeride, bassin du Lot

Dans le 12 : Arrêté du 18 septembre 2018

Niveau 1 : Bassin du Lot amont Niveau 2 : TE du bassin de la Diège

Niveau 2 : TE du bassin du Dourdou de Conques

Niveau 3 : Bassin du Lot NON réalimenté depuis la confluence avec la Truyère

Dans le 46 : Arrêté du 6 septembre 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 2: -50% pour le Bervezou, le Saint-Perdoux, le Veyre + affluents

Niveau 2 : -50% pour le Vers, Rauze et Sagne + affluents

Niveau 3: -100% pour le Vert aval + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogatoires) pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogatoires) pour le Vert amont (Tours d'eau) + affluents

Dans le 47 : Arrêté du 28 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 2 : -50 % pour la Lède NON réalimentée + affluents

Niveau 2 : -50% pour la Lémance NON réalimentée + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf dérogations) pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 3 : -100% (sauf dérogations) pour le Boudouyssou NON réalimenté et Tancanne + affluents

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.

Peu d'activité hydroélectrique à l'amont du bassin cette semaine. Une éclusée à hauteur de 60 m3/s le 14 septembre puis le 19. Le reste du temps EDF délivrait un peu plus que la consigne de soutien d'étiage qui est de 12 m3/s. Aujourd'hui le débit à Entraygues est autour de 20 m3/s.



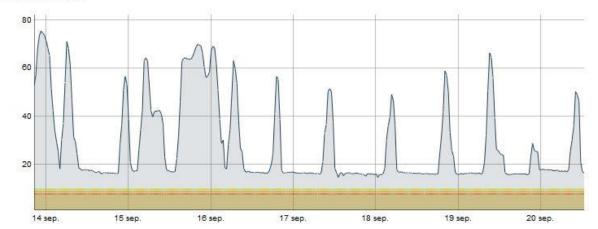
Des variations de débits sont enregistrées à toutes les stations du Lot domanial et en partie à la station d'Aiguillon où un régime d'éclusée est visible.



Unité de gestion : Lot domanial aval Groupement : Lot aval Cahors Département : Lot-et-Garonne (47) Gestionnaire : DREAL Occitanie code station : 08661520

données: Qmj Qi mín max j VCN 3
VCN 10 Qmh Qi H
antériorité: 7j 15j 1m 2m 3m
affichage:





Graphique issue du site internet de « La vie de la Rivière »

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont en baisse pour toutes les retenues participant au soutien d'étiage.

La période de conventionnement de la retenue de Maury étant terminée (juillet-août), la cote de remplissage est passée en dessous de la cote touristique. Les niveaux restent supérieurs sur les 3 autres retenues.

Besoins en eaux :

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

Les températures augmentent l'avance végétative dans le Lot-et-Garonne de 11 à 15 jours en fonction des dates des semis.

Au vu de l'étalement des semis au printemps, certaines parcelles de maïs nécessitent encore de l'irrigation pour atteindre le seuil de 50% d'humidité. Les fruits sont dans leur phase de récolte, cependant au vu des conditions climatiques et en l'absence de pluie efficace, un apport en eau doit rester constant pour les réserves des vergers et du sol.

Les activités touristiques baissent mais le mois de septembre reste important pour l'activité.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le 27 août à 14h avec la mise en place de lâchers à 260 l/s (200 l/s de plus que le débit réservé du réservoir de Charpal). Ces lâchers ont été augmentés à hauteur de 400 l/s en pied de barrage.

NB : Pour rappel le point nodal de la Colagne au Monastier-Pin-Mories fait l'objet d'une révision dont les propositions de valeurs seront présentées cet automne.



Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est toujours fixée à 12 m³/s.

L'index Lot est passé sous la quinquennale sèche et vient de franchir la décennale sèche.

Droits conventionnels acquis depuis le 1er juillet : 18,5 Mm³

Volume déstocké depuis le 1er juillet : 5,7 Mm³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi est modificatrice de celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 27 septembre 2018

Merci de tenir informée dès que possible le SMBL en cas de difficultés constatées sur le terrain : Contact: Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en decà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entrayquessur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m3/s depuis le 1er janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

- ** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-àdire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.
- DOE : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.
- DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 20/09/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	13-sept18	14-sept18	15-sept18	16-sept18	17-sept18	18-sept18	19-sept18	20-sept18	21-sept18	22-sept18	23-sept18	24-sept18	25-sept18
Consigne SMBL	Consigne		8 0	£5.	Consigne		i. (3	Consigne			8 (3	Consigne	
à Entraygues-aval (12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	8.2	8.5	9.1	8.8	8.1	7.7	7.7						
Entraygues-aval (EDF) (12)	20.3	39.7	14.9	14.9	15.1	14.5	31.6						
Entraygues-Roquepailhol (12)	19.8	37.1	14.7	14.7	15.4	14.1	32.7						
Faycelles (46-12)	24.8	39.5	24.4	14.7	16.9	14.8	31.0						
Cahors-Lacombe (46)	33.6	21.4	33.1	16.8	16.9	17.5	17.5						
Coutet (EDF) (47)	46.7	23.0	43.5	19.8	16.4	17.3	18.4						
Aiguillon-Ville (47)	49.4	27.9	47.7	26.2	19.8	23.6	22.8						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues*

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la <u>cote</u> touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	
Grandval	20-sept	728.23	+2.23	-1.02	
Sarrans	20-sept	636.98	+6.98	-1.43	
Maury	20-sept	580.59	-2.91	-3.04	
Castelnau	20-sept	412.08	+1.58	-0.41	

depuis depuis 1989 depuis de depuis de depuis de depuis de depuis de depuis depuis depuis depuis depuis depuis depuis depuis depui



Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
http://etiage.bassindulot.fr

Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot www.valleedulot.com







Syndicat Mixte du Bassin du Lot 17/09/2018



Syndicat Mixte du Bassin du Lot 20/09/2018

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 24

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

12 m3/s

DOUZE mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 17 SEPTEMBRE 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable Jusqu'au **VENDREDI 21 SEPTEMBRE**

00 h 00.

(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER Chargée du soutien des étiages c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- > CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- > Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- ➤ CONSEIL DEPARTEMENTAL: 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 25

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À 12 m3/s

(DOUZE mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable

Jusqu'au MARDI 25 SEPTEMBRE

(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER Chargée du soutien des étiages c.nover@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

00 h 00.

Consigne transmise par email à E.D.F.:

- > CPO Lyon
- > G. E. H. Lot-Truvère
- > Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- ➤ MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- ➤ CONSEIL DEPARTEMENTAL: 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE

Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot www.valleedulot.com